

Ercé Info



Jun
Juillet 2021



ERCE
en lamée

Avec vous pour notre commune...

L'ÉTÉ SERA ANIMÉ

RC NATURE
COMITE CITOYEN - ERCE - EN - LAMÉE

SAMEDI 26 JUN 2021
de 10h à 12h

Salle des Fêtes de La Fleuriais

RC NATURE vous invite à une animation proposée par le SMICTOM sur les bonnes pratiques du compostage et du paillage.



VENEZ NOMBREUX, EN FAMILLE !



Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents.

Port du masque obligatoire.



Marché producteurs locaux
Mardi 6 Juillet
de 18h à 21h - Place des hortensias
Ercé-en-Lamée
Port du masque obligatoire

Commune d'Ercé-en-Lamée - 02 99 44 30 16 - accueil@erceenlamee.fr - www.erceenlamee.fr

Festiv'en-Lamée

18 Septembre 2021

Festival Familial et Intergénérationnel



La journée mettra à l'honneur les enfants, avec des spectacles, un pique-nique participatif et des jeux au parc Marcel Boisnard.

A 11h, à l'Ilot z'enfants sera présenté le spectacle Enraciné de la compagnie d'iCidence, à destination des 0-3 ans.

A 12h, rendez-vous au parc Marcel Boisnard pour pique-niquer (chacun apporte son pique-nique, le café sera offert par la municipalité)

A 14h, spectacle familial musical et participatif La MiXTe, de la compagnie ercéenne la Bidouille.

A 16h, spectacle Kan Ha Dudi, qui nous emmènera dans les comptines traditionnelles, pour un concert ludique et dansant.



Et sur place seront présents des grands jeux en bois d'antan, ainsi que d'autres surprises...

VENEZ NOMBREUX!

SOMMAIRE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 Mai	Page 2
Compte-rendu du Conseil Municipal du 31 Mai	Page 4
Vie Communale	Page 6
Plateau Sportif en chantier	Page 7
100 ans de M. Couvreur	Page 8
Sécurité Routière.....	Page 9
Informations Diverses	Page 11
RC NATURE et Bibliothèque	Page 12

Compte-rendu de la séance du 17 mai 2021 du Conseil Municipal

Présents : MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THÉPAUT Isabelle, ÉON Christophe, DELÉPINE Didier, MANROT Crystel, JACOB Erwan, BRÉHIER Sylviane, AULNETTE Maïwenn, BOULIGAND Laëtitia, JARDIN Geoffrey, Adrien ROULLEAUX, HUBERT Armelle, FO-RESTELLO Fabien, RENAUD Fabien.

Déclaration d'intention d'aliéner : parcelle AB 422 – AB 424

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner des parcelles AB 422 et AB 424 situées 24, rue des Pervenches. Elle l'invite à se prononcer sur son droit d'option de préemption urbain.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par l'office notarial de Bain-de-Bretagne concernant les parcelles AB 422 et AB 424 d'une superficie totale de 1318 m².

Déclaration d'intention d'aliéner : parcelle AB 341 - 342

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner des parcelles AB 341 et AB 342 situées 1, rue des Jonquilles. Elle l'invite à se prononcer sur son droit d'option de préemption urbain.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par l'office notarial de Bain-de-Bretagne concernant les parcelles AB 341 et AB 342 d'une superficie totale de 159 m².

Déclaration d'intention d'aliéner : parcelle ZV 111

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle ZV 111 située rue des Tilleuls. Elle l'invite à se prononcer sur son droit d'option de préemption urbain.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par l'office notarial d'Orgères concernant la parcelle ZV 111 d'une superficie totale de 203 m².

Déclaration d'intention d'aliéner : parcelle ZV 79 ET ZV 97

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner des parcelles ZV 79 et ZV 97 situées 1, allée des Genêts. Elle l'invite à se prononcer sur son droit d'option de préemption urbain.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par l'office notarial Mabilais de Rennes concernant les

parcelles ZV 79 et ZV 97 d'une superficie totale de 4289 m².

Mission contrôle technique des travaux pour « transformation d'un bâtiment en boulangerie froide et logement »

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le résultat de la consultation des entreprises pour la mission contrôle technique dans le cadre des travaux pour la transformation d'un bâtiment en boulangerie froide et logement. 3 entreprises ont été consultées : APAVE, Bureau Veritas et SOCO-TEC.

Madame le Maire propose de retenir l'entreprise Bureau Veritas qui a fait la meilleure offre à savoir 2 580 € HT. La mission sera assurée pendant toute la durée de la maîtrise d'œuvre et des travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir l'entreprise Bureau Veritas pour un montant de 2 580 € HT.

Mission SPS des travaux pour la « transformation d'un bâtiment en boulangerie froide et logement »

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le résultat de la consultation des entreprises pour la mission de coordination SPS dans le cadre des travaux pour la transformation d'un bâtiment en boulangerie froide et logement. 3 entreprises ont été consultées : APAVE, Bureau Veritas et SOCO-TEC.

Madame le Maire propose de retenir l'entreprise SO-COTEC qui a fait la meilleure offre à savoir 1990.00 € HT. La mission sera assurée pendant toute la durée de la maîtrise d'œuvre et des travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 1 990.00 € HT

Convention de partenariat avec l'Association Les Papillons pour l'installation d'une boîte aux lettres au centre de loisirs l'Ilôt z'enfants.

Madame Myriam RABANNE, 1^{ère} adjointe et responsable de la commission Petite Enfance et Enfance présente aux membres du Conseil Municipal l'association Les Papillons dont l'objectif est de venir en aide aux enfants victimes de maltraitements. Elle propose de signer une convention avec l'Association Les Papillons afin d'installer une boîte aux lettres au centre de loisirs L'Ilôt z'enfants dans laquelle les enfants victimes de maltraitements pourront laisser un message afin d'être aidés. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de signer la convention entre l'association Les Papillons et la commune actant l'installation de la boîte aux lettres.

Validation d'un devis pour l'installation d'un garde-corps à l'Ecole Jules Verne

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, dans le cadre du marché « Extension et réhabilitation de l'Ecole Publique Jules Verne », le coordinateur SPS exige l'installation d'un garde-corps

séparant la cour de la maternité et le local chaufferie qui se situe en contrebas de la cour.

Tarif du transport scolaire pour l'année scolaire 2021-2022

Madame BERTIN invite le Conseil Municipal à fixer le tarif du transport scolaire du soir (uniquement) qui sera applicable à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 pour les élèves domiciliés à Ercé et **les élèves domiciliés hors commune**. Elle rappelle les tarifs en vigueur en 2020-2021 et propose de maintenir pour l'année scolaire 2021-2022 les tarifs de l'année précédente. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de maintenir le tarif du transport scolaire pour les enfants domiciliés à Ercé en Lamée à 132 € à compter du 1^{er} septembre 2021, décomposée ainsi : 130 € de frais de transport scolaire et 2 € de frais de garderie. Le maintien de la gratuité du transport scolaire à partir du 3^{ème} enfant pour les familles domiciliées à Ercé en Lamée est également décidé. Le Conseil Municipal ajoute que les enfants pourront bénéficier du service de garderie au-delà des horaires des cars aux conditions fixées dans la délibération 2019-06-02 du 23 avril 2019. Il maintient la participation des familles domiciliées hors commune à 200 € maximum par enfant qui s'ajoute à la participation en vigueur chaque année pour tout enfant bénéficiant du transport scolaire ainsi que celui de participation des familles à ces frais lorsque les communes refusent de participer, dans la limite de 200 € par enfant et par an.

Enfin le Conseil Municipal rappelle que le car scolaire ne prendra que les enfants domiciliés hors commune se trouvant sur le trajet du car et refuse de détourner les circuits du car scolaire pour prendre des enfants domiciliés en dehors de la commune. Il rappelle également que les enfants domiciliés à Ercé sont prioritaires pour le transport scolaire et que les enfants domiciliés hors commune sont acceptés sous réserve de places disponibles.

Validation d'une demande d'agrément pour l'engagement Service Civique

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la possibilité d'engager un jeune volontaire dans le cadre de l'engagement de Service Civique. Ce dispositif est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, pour une durée de 6 à 12 mois afin d'accomplir une mission d'intérêt général dans l'un des domaines suivants : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence. Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire une demande d'agrément pour

accueillir un jeune dans le cadre du Service Civique qui mènerait des actions pour dynamiser la vie des personnes âgées de la commune. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de faire une demande d'agrément.

Serviettes en tissu

Myriam RABANNE, 1^{ère} adjointe et responsable de la commission Petite Enfance, présente au Conseil Municipal le projet de remettre au goût du jour les serviettes en tissu au restaurant scolaire. Non seulement on agit pour la protection de l'environnement, mais les serviettes en tissu présentent l'avantage notamment de mieux protéger les vêtements si elles sont bien utilisées.

Il sera demandé aux parents pour la rentrée 2021-2022 de fournir pour le lundi matin une serviette de table en tissu de format suffisant à protéger les vêtements de leur(s) enfant(s). Pour les petits, il conviendra de prévoir une serviette dotée d'un élastique à passer autour du cou afin de favoriser leur autonomie.

Chaque serviette de table devra porter le nom et prénom de l'enfant. La municipalité fournira un petit sac dans lequel l'enfant transportera la serviette. Il le prendra chaque jour pour se rendre au restaurant scolaire. En cas de perte ou dégradation de ce petit sac, la municipalité demandera la somme de 1 euro pour son remplacement. Le service communal ne pourra être tenu responsable en cas de tâche ou autre dégradation sur les vêtements de l'enfant si la serviette n'est pas fournie (par précaution, en prévoir au minimum 2 par semaine).

Questions et informations diverses :

La réunion du Conseil Communautaire se tiendra le mardi 25 mai 20h00 – Salle Gabriel Martin Réunion Conseil Communautaire

[Élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 : Madame Le Maire présente la configuration de la salle de vote qui réunira les deux élections simultanément. Un tableau des élus présents est dressé.](#)

Radar pédagogique : L'installation d'un radar pédagogique mobile est envisagée sur la commune. Le budget d'un tel équipement s'élevant à 3 000 €, un achat en commun avec d'autres communes pourrait être envisagé.

Étang communal : La signalétique de l'étang va être refaite : panneau de bienvenue, panneau d'informations liés à la pêche et au respect des lieux.

Prochains conseils municipaux :

31/05/2021, 21/06/2021 et 12/07/2021

Compte-rendu de la séance du 31 mai 2021 du Conseil Municipal

Présents (11): MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, ÉON Christophe, DELÉPINE Didier, JACOB Erwan, AULNETTE Maïwenn, BOULIGAND Laëtitia, JARDIN Jeffrey, ROULLEAUX Adrien, RENAUD Sébastien, HUBERT Armelle

Absents excusés (4): MM FORESTELLO Fabien, BREHIER Sylviane, THEPAUT Isabelle, MANROT Chrystel

Pouvoirs (2) : Mme MANROT Chrystel a donné pouvoir à M RENAUD Sébastien, Mme THEPAUT Isabelle a donné pouvoir à Mme BERTIN Isabelle

Installation d'une boulangerie : validation de l'ensemble du projet

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition d'aménagement prévue pour la boulangerie froide et le logement attenant et énonce les travaux proposés en option par le Maître d'Œuvre. Elle propose que l'option 1 soit intégrée au marché initial tandis les autres options demeurent des options au marché d'appel d'offres.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 13 voix pour :

APPROUVE les plans proposés pour l'aménagement de la boulangerie et du logement attenant.

APPROUVE l'estimation financière des lots et options en phase AVP en tenant compte de toutes les conditions présentées par Madame le Maire.

AUTORISE Madame le Maire à valider les moins-values

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Option N°	Désignation
1	Reprise des briques abimées sur une souche de cheminée
2	Réfection couverture façade Nord de la partie haute y compris rampa nage et chevronnage
3	Réfection enduit de la façade Nord (côté rue) et partie haute façade Sud (côté jardin) NOTA : les entourages des fenêtres façade rue sont repeints SANS dégrader les enduits existants sur les briques y compris peinture débord de toit (Enduit à base de chaux de chez St ASTIER ou PRB Belle époque) (HORS ENSEIGNE)
4	Plus-value isolation Biosourcé type BIOFIB TRIO dans les doublages y compris pare-vapeur indépendant
5	Plus-value isolation Biosourcé type BIOFIB TRIO dans les cloisons de distributions
6	Plus-value isolation Biosourcé type BIOFIB TRIO dans les plafonds y compris pare-vapeur indépendant
7	Porte de placard deux vantaux coulissants y compris aménagement intérieur en panneaux mélaminé (cinq unités)
8	Plus-value carrelage collé y compris ragréage forte épaisseur dans la véranda au lieu de peinture de sol (PRIX FOURNITURE 35 € HT)

Acquisition de matériel et choix du tracteur

Dans le cadre du renouvellement d'un matériel communal et après avoir proposé diverses solutions, le Conseil Municipal confirme l'acquisition d'un tracteur neuf CASE IH, VESTRUM 110CVX avec chargeur, incluant une reprise de l'ancien matériel pour un montant de 72 000 euros TTC. Cet investissement est pris en compte dans le budget 2021 de la commune, voté le 29/03/2021, au titre de l'opération 393 : Matériel divers imputation 21571, nature de la dépense Tracteur, montant 113 400€ TTC.

Déclaration d'intention d'aliéner : parcelle C 255

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle C 255 située Rue des Mimosas. Elle l'invite à se prononcer sur son droit d'option de préemption urbain.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, soit 13 voix pour :

RENONCE à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par l'office notarial de Bain-de-Bretagne concernant la parcelle C 255 d'une superficie totale de 1 350 m².

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Validation des devis de travaux supplémentaires et des moins-values pour l'École Jules Verne

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre du marché « Extension et réhabilitation de l'École Publique Jules Verne », des travaux, non prévus initialement au marché, ont été effectués. Madame le Maire présente les devis suivants qui constituent des plus-values au marché :

Devis de la société SAPI, titulaire du lot Cloisons Sèches – Isolation, d'un montant de 882.50 € HT

Devis de la société RIDORET Menuiserie, titulaire du lot Menuiseries Intérieures, d'un montant de 1 278.00 € HT

Devis de la société BURET Maçonnerie, titulaire du lot Gros Œuvre, d'un montant de 620.58 € HT

Le montant total de ces devis pour travaux supplémentaire s'élève à 2 781.08 € HT

Madame le Maire présente par ailleurs les moins-values relatives au marché : -433.23 € HT sur le lot Couverture – Etanchéité, -80.00 € HT sur le lot Menuiseries Intérieures, -276.08 € HT sur le lot Peintures – Ravalement. Le montant total des moins-values s'élève à 789.31 € HT.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, soit 13 voix pour :

VALIDE les trois devis présentés pour les travaux supplémentaires effectués dans le cadre du marché Extension et réhabilitation » de l'école pour un montant total de 2 781.08 € HT

VALIDE la somme de 789.31 € HT au titre des moins-value sur ce même marché

AUTORISE le Maire à signer tout autre document relatif à cette affaire.

Avenant à la convention de remboursement – Opération « P'tits Boulots »

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a conventionné avec Bretagne Porte de Loire Communauté en 2017 pour l'emploi de jeunes de 16 à 17 ans par le biais de vacances estivales dans le cadre de l'opération « P'tits boulots ». Ce dispositif permet d'embaucher des jeunes pour des petites missions auprès des différents services municipaux. Par le biais de cette convention, la commune est l'employeur mais elle se fait rembourser par la communauté de communes les salaires versés ainsi que les charges sociales. Avec l'augmentation du SMIC horaire, le montant du remboursement change pour l'année 2021. Depuis le 1^{er} janvier 2021, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) a été revalorisé de 0,99 % passant de 10,15 € à 10,25 €. Il convient donc de prendre un avenant pour modifier le montant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 13 voix pour :

VALIDE l'avenant à la convention « Opération P'tits Boulots » fixant à 246,68 € le remboursement de Bretagne Porte de Loire Communauté aux communes participants à l'opération pour les vaca-

tions de 17h qui auront lieu du 1^{er} juillet au 31 août 2021

DIT que les autres modalités de la convention initiale restent inchangées

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à cette convention ainsi que tout document relatif à cette affaire et à embaucher 3 jeunes de 16 à 17 ans pour l'été 2021 dans le cadre de l'opération P'tits Boulots

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école publique pour une sortie scolaire

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande de subvention adressée par l'école publique Jules Verne pour une sortie scolaire d'une journée pour 40 élèves du cycle 3 domiciliés à Ercé en Lamée. Elle propose de lui verser une subvention de 20 € par élève et précise le caractère exceptionnel de cette subvention qui, dans le contexte de crise sanitaire actuel, n'impose pas de nuitée contrairement aux années passées. Madame le Maire précise également que les enfants qui ont bénéficié de cette subvention au cours de leur scolarité pourront, exceptionnellement, prétendre à un complément de subvention de 10 € à l'avenir correspondant à la différence entre cette subvention exceptionnelle et le montant habituellement versé.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de verser à l'école Jules Verne une subvention de 20 € par élève domicilié à Ercé-en-Lamée pour une sortie scolaire d'une journée

DECIDE que les élèves qui ont bénéficié de cette subvention de 20 € pourront prétendre au versement d'une subvention complémentaire de 10 € à l'occasion d'une prochaine sortie scolaire.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Questions diverses :

Un appel au volontariat est lancé pour un déménagement partiel à l'école le 6 juillet 2021 de 17h30 à 21h.

Madame le Maire informe sur le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), précisant que ce nouveau type de contrat applique un barème de points sur divers thèmes parmi lesquels : Lutte contre le changement climatique, adaptation au changement, gestion des ressources en eau, économie circulaire, lutte contre la pollution, biodiversité, impact sociétal....

La réunion de préparation pour la construction du Vélo Cross à côté du terrain des sports est fixée au 9 juin 2021 à 14h.

Un marché des producteurs se tiendra Place de la Mairie le 6 juillet 2021 de 18h à 21h.

Le festival de septembre aura lieu au Parc Marcel Boisnard le 18 septembre 2021 avec un spectacle pour les petits, pique-nique, concert la Bidouille

Prochains conseils municipaux : 28/06/2021 et 12/07/2021

VIE COMMUNALE

D.I.C.R.I.M

Document d'Information Communal des Risques Majeurs

Vous êtes habitants d'Ercé en Lamée et vous devez connaître

les risques naturels, et météorologiques de votre commune.

Ce document est consultable en Mairie

aux horaires habituels d'ouverture

OU

sur notre site internet

www.erceenlamee.fr

Pour plus d'informations : Mairie d'Ercé-en-Lamée Tél : 02 99 44 30 16

Vitesse dans le bourg : entre 30 et 50 c'est l'idéal, adaptez-la à votre environnement

Limitez votre vitesse dans le bourg !
Nous ne sommes pas à l'abri d'un enfant qui traverse, d'un chien qui arrive devant la voiture, soyons vigilants!



**Sécurité,
tranquillité
publique et bien vivre
ensemble**

Stationnement :

Respectez les règles du code de la route
Respectez l'aménagement du bourg (des places de stationnement sont prévues)
Pensez à vos voisins, privilégiez les places devant vos maisons respectives



Nuisances sonores :

Plus de bruit après 22h00

Tondeuses, entretien de jardin : des horaires à respecter surtout le dimanche et les jours fériés 10H00/12H00

Pour participer, à nos côtés, à la sécurité au quotidien, à la tranquillité publique et au bien vivre dans notre commune, il suffit à chacun d'entre nous de jouer son rôle de citoyen et d'être à l'écoute, en respectant quelques règles.

Nous en rappellerons quelques-unes dans nos différents bulletins.



Entretien des espaces publics :

Vous êtes responsables de votre trottoir, alors tous à vos binettes !
N'hésitez pas à fleurir vos bordures de maison.

EN CHANTIER

LE PLATEAU SPORTIF MONTE EN PUISSANCE

Projet terrain de vélo cross

Le mercredi 9 juin, une quinzaine de jeunes Ercéens entre 10 et 13 ans se sont réunis derrière le plateau sportif, à l'emplacement du futur terrain de vélo cross.

Les agents du service technique y avaient déposé des tas de terre. L'objectif était de délimiter un parcours et de définir l'emplacement des bosses. Accompagnés par Thierry Lucas, agent communal, les jeunes ont fait le tour du terrain et exprimé leurs idées.

La réalisation du terrain se fera dans les semaines à venir, par les agents du service technique.

Cet été, les jeunes pourront venir essayer ce nouvel équipement, en respectant bien sûr les règles de sécurité !



La Halle Multisports Ercé - Teillay



En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.

En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
<http://www.sante-sports.gouv.fr/canicule/>
www.meteo.fr ou 32 50

L'ALSH
L'ÉLOTT z'enfants

CET ÉTÉ À L'ALSH

VIVE LE CINÉMA !!!

Attention : Ce film n'est pas un film sur le cyclisme. Merci de votre compréhension.

Du 7 au 30 Juillet 2021
et du 23 Août au 1 Septembre

ALCOOLONS FAUCILLE | santé famille retraite services | BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ | ancv

Joyeux anniversaire M. Couvreur : 100 ans ça se fête !

Le 30 mai 2021, nous nous sommes rendus à la « La fleur de sel », EPHAD du Sel de Bretagne afin de fêter les 100 ans d'un ancien maire de la commune. C'est avec beaucoup d'émotion mais aussi de lucidité que nous avons été accueillis.

Nous rendons hommage à Mr Couvreur pour les services rendus pendant trois mandats consécutifs. Que de temps passé au service de la commune ! Que de réalisations ! Nombreuses sont celles encore d'actualité et nous nous appuyons sur celles-ci pour développer un peu plus notre commune. Je n'ai cité que quelques exemples de son passage à la mairie, il y aurait tellement à dire ! En faisant ce retour en arrière, je note l'impact de ses décisions sur notre lieu de vie encore aujourd'hui : le restaurant scolaire qui rend tellement de services aux enfants des deux communes, l'assainissement collectif qu'on utilise sans y penser, le parc, l'étang : attrait touristique, le cabinet médical qui permet d'avoir toujours sur place un médecin ...

Merci Mr Couvreur, au nom de toute l'équipe municipale je vous souhaite encore de beaux jours devant vous avec votre présence d'esprit et votre humour.



26 mars 1977 : Installation de Mr Edouard Couvreur avec deux adjoints Mr Edouard DELALANDE et Mr Raymond DERVAL.

Un premier mandat assez riche, avec des aménagements importants pour la commune dont voici quelques exemples.

- Installation du chauffage central dans les locaux de la mairie afin de remplacer les poêles à mazout !
- Création du lotissement des Ajoncs d'Or
- Acquisition du car scolaire

Création du syndicat intercommunal du Bassin du Semnon. Mr Couvreur en assure la présidence ainsi que celles du Syndicat des eaux du Lamée, et du Syndicat d'électrification du Lamée

Le 11 mars 1983 : 2ème mandat avec les mêmes adjoints.

Création de la cantine municipale ouverte aux deux écoles,

Souhait d'ouvrir une maison de retraite avec en 1988 une décision de principe pour la création d'une maison de retraite d'une capacité de 40 lits.

Installation d'une bascule publique,

Acquisition du parc Marcel Boisnard qui est aujourd'hui un véritable atout, la vente d'un terrain pour permettre l'installation du cabinet médical, des logements locatifs dans l'ancien presbytère !

18 mars 1989 : 3ème mandat avec une nouvelle équipe : Mme Meyer, Mr Renaud et Mr Averty

Construction de l'école maternelle à l'école Jules Verne

Signature d'une convention avec l'école privée afin de prendre en charge une partie des charges de fonctionnement

Suppression du poste d'instituteur à l'école de la Fleuri-ris. (moins populaire !)

Organisation du remembrement avec toutes les tractations que cela a dû entraîner.

Création d'un bâtiment industriel aujourd'hui occupé par l'entreprise RBL,

Création de l'étang communal

Projet d'aménagement du centre bourg.

La fête des « Maires » de l'ALSH



Les enfants de l'ALSH ont mis à l'honneur Mme BERTIN, Maire, en lui organisant une petite Fête des « Maires ».

A cette occasion, portant fièrement les écharpes qu'ils avaient confectionnées, ils ont offert des dessins qui décorent depuis un mur du bureau de Mme Bertin.



SERVIETTES EN TISSU AU RESTAURANT SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE 2021-2022

Dans la lutte contre les déchets, il nous a paru important de remettre au goût du jour les serviettes en tissu au restaurant scolaire. Non seulement on agit pour la protection de l'environnement, mais les serviettes en tissu présentent l'avantage notamment de mieux protéger les vêtements si elles sont bien utilisées. Les enfants apprennent également à manger proprement.

Pour info : Consommer du papier, c'est consommer du bois, mais aussi de l'eau, de l'énergie polluant notre air et des produits chimiques pour le traitement du papier (du type chlore pour le blanchir). En effet, la production d'un kilo de papier demande 2 kilos de bois et 60 litres d'eau.



Fonctionnement :

Il sera demandé aux parents de fournir pour le lundi matin une serviette de table en tissu de format suffisant à protéger les vêtements des enfants. Pour les petits, prévoir de mettre un élastique autour du cou afin de favoriser l'autonomie de l'enfant. Chaque serviette de table devra porter le nom et prénom de l'enfant. La municipalité vous fournira un petit sac dans lequel l'enfant transportera la serviette. Il le prendra chaque jour pour se rendre au restaurant scolaire. En cas de perte ou dégradation de ce petit sac, la municipalité demandera la somme de 1 euro pour son remplacement. Le service communal ne pourra être tenu responsable en cas de tâche ou autre dégradation sur les vêtements de l'enfant si la serviette n'est pas fournie (par précaution, en prévoir au minimum 2 par semaine)

Sécurité Routière aux Abords des Ecoles : quand les écoles se mobilisent avec la municipalité



Depuis mars 2021, une campagne de sensibilisation sur la sécurité routière aux abords des écoles d'Ercé-en-Lamée est en cours. Des affiches ont été créées, reprenant certains points importants : la vitesse, le port de la ceinture de sécurité, le stationnement gênant, le téléphone au volant, etc... Les enseignants des écoles Jules Verne et Saint François ont accepté de travailler avec nous en reprenant les thèmes des affiches pour sensibiliser également les enfants sur les dangers de la route. Un quiz leur a ensuite été remis pour évaluer leurs connaissances et pour les récompenser de leur travail, un diplôme leur a été remis jeudi 27 mai à l'école Jules Verne et vendredi 28 mai à l'école Saint François, ainsi qu'un bandeau réfléchissant. Les enfants semblaient ravis ! Et ce n'est qu'un début, nous allons continuer ce travail de sensibilisation car les enfants peuvent être confrontés tous les jours aux dangers de la route : à pied, en vélo ou en voiture. Nous sommes tous responsables en matière de sécurité routière, donc aidons nos enfants à se protéger pour mieux protéger les autres.

Merci pour le soutien de nos partenaires locaux : Groupama, LA MAIF et le Crédit Mutuel de Bain De Bretagne



Pôle Enfance : Dossier d'Inscription

Nous vous rappelons que les dossiers d'inscription au pôle enfance (Restauration scolaire, garderie, centre de loisirs) sont à retirer sur le site internet de la commune (www.erceenlamee.fr rubrique A tout âge/Scolarité) ou auprès du personnel d'accueil de la Mairie aux heures habituels d'ouverture.

MERCREDI 20 OCTOBRE 2021




ÉLECTIONS

Du Conseil Municipal des
Enfants et des Jeunes



Malheureusement, le contexte sanitaire nous a empêchés de faire les élections prévues le 10 février 2021. Mais ce n'est que partie remise ! Elles auront lieu désormais le 20 octobre. En janvier, les élèves des écoles primaires d'Ercé ont eu une présentation du projet, alors maintenant, c'est à eux de jouer !

Vos enfants, adolescents ont une réelle volonté de s'impliquer dans la vie de la commune ? Alors qu'ils n'hésitent pas à se présenter comme candidats, nous les accueillerons avec plaisir. Dès la rentrée, un courrier leur sera adressé, ainsi qu'une carte d'électeur.

-  Tu es en classe du CE2 à la 5^{ème}
-  Tu habites ou es scolarisé(e) à Ercé-en-Lamée
-  Tu veux participer à des projets pour ta ville



Inscriptions et Informations

Mairie d'Ercé-en-Lamée

02 99 44 30 16

mairie@erceenlamee.fr



A bientôt pour de prochaines aventures à Ercé !

LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LES MALTRAITANCES INFANTILES

Association
Les Papillons

Aidez-nous à déployer nos ailes

Pour que les enfants puissent mettre des mots sur leurs maux... Aidez-nous à déployer les Boîtes aux lettres Papillons®

FAITES UN DON À L'ASSOCIATION
OU REJOIGNEZ NOTRE ÉQUIPE DE
BÉNÉVOLES.

plus d'infos sur www.associationlespapillons.org



L'association Les Papillons entend lutter contre toutes les violences faites aux enfants notamment en déployant des Boîtes aux lettres Papillons dans les écoles primaires, les collèges, les clubs de sport et infrastructures sportives des villes, pour aider les enfants à libérer leur parole des maltraitements dont ils sont victimes.

Deux fois par semaine, le courrier est ramassé par un membre de l'association et ensuite, selon l'urgence et la gravité des faits, la lettre est soit transmise à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (C.R.I.P.) du Conseil Départemental, soit traitée avec les associations locales, les infirmières ou psychologues, l'assistante sociale, l'équipe éducative...

La municipalité n'étant pas insensible à ce problème de santé publique, une convention de partenariat a été signée le 20 mai 2021 avec l'association Les Papillons pour permettre aux enfants de mettre des mots sur leurs maux.

Centre Communal d'Action Sociale

Résultat de l'enquête réalisée auprès des personnes retraitées d'Ercé-en-Lamée

Afin de mener des actions sociales au profit de ses habitants, visant plus particulièrement les personnes âgées de plus de 60 ans, les membres du CCAS ont souhaité connaître leurs attentes.

A cette fin, un questionnaire a été établi et les membres du CCAS sont allés à la rencontre des Ercéens concernés.

XX personnes ont plus de 60 ans

88 personnes ont répondu au questionnaire

A ce sujet, les membres du CCAS remercient les Ercéennes et Ercéens qui ont bien voulu participer à cette enquête, tout en leur réservant un accueil chaleureux.

Parmi les activités proposées, arrivent en tête les sorties culturelles et la marche-rando. La recherche sur l'histoire de notre commune et un pique-nique annuel ont également connu un certain succès.

Certains regrettent l'interruption du club des aînés, tandis que d'autres aimeraient un service de transport pour se rendre au bourg.

Il a été relevé également qu'une solidarité intergénérationnelle entre voisins était régulièrement mise en œuvre ; il s'agit là d'une excellente pratique.

Le repas annuel des aînés de plus de 70 ans :

Pour les plus de 70 ans, la formule semble être toujours adaptée.

Quant aux moins de 70 ans, un quart des personnes ayant répondu n'est intéressé et un autre quart trouve que la formule n'est plus au goût du jour.

L'Accueil des personnes isolées au restaurant scolaire :

16 personnes souhaitent venir déjeuner avec les enfants du centre de loisirs certains mercredis.

L'aide aux devoirs :

7 personnes se sont portées volontaires

Compte-tenu de toutes ces réponses, un programme d'actions va être élaboré par les membres du CCAS .

Celui-ci vous sera communiqué lors de notre bulletin communal de septembre et lors du pique-nique au parc le 18 septembre 2021 auquel vous êtes tous cordialement invités.

INFORMATIONS DIVERSES



Le CLIC /Antenne MDPH est un service gratuit et personnalisé d'information et d'orientation pour les personnes âgées de plus de 60 ans, les personnes en situation de handicap (enfants et adultes) et leur entourage. **CONTACT :** Tel : 02 99 52 01 59 – Bâtiment Le Reso - 26 rue du Commandant Charcot, 35580 GUICHEN
Mail : accueil.clic.4rivieres@gmail.com

Economie d'énergie...

Fruit d'un partenariat avec @Voltalis et le Pays des vallons de vilaine, la commune de Ercé-en-Lamée souhaite proposer au plus grand nombre une solution innovante pour accélérer la transition énergétique sur l'ensemble du territoire. Si vous êtes chauffé au tout électrique, les équipes de Voltalis seront présentes afin de vous proposer l'installation gratuite d'un boîtier permettant de réaliser des économies d'énergie. Intéressés? Rendez-vous sur www.voltalis.com ou contactez directement un conseiller à paysdesvallonsdevilaine@voltalis.com pour plus de renseignements. Attention si un conseiller Voltalis se présente à votre domicile, il doit posséder un document signé de la mairie. Cependant restez libre de votre choix, vous n'avez aucune obligation d'installer ce boîtier.

En Juillet 2021, le Ripame change de nom pour désormais s'appeler : Le Relais petite enfance. C'est un lieu d'écoute, d'informations et d'échanges au service des familles, des assistants maternels et des gardes à domicile

Contactez-nous par téléphone, mail ou courrier :

42 rue de Sabin
35470 Bain-de-Bretagne :
Tél: 02 99 43 08 48

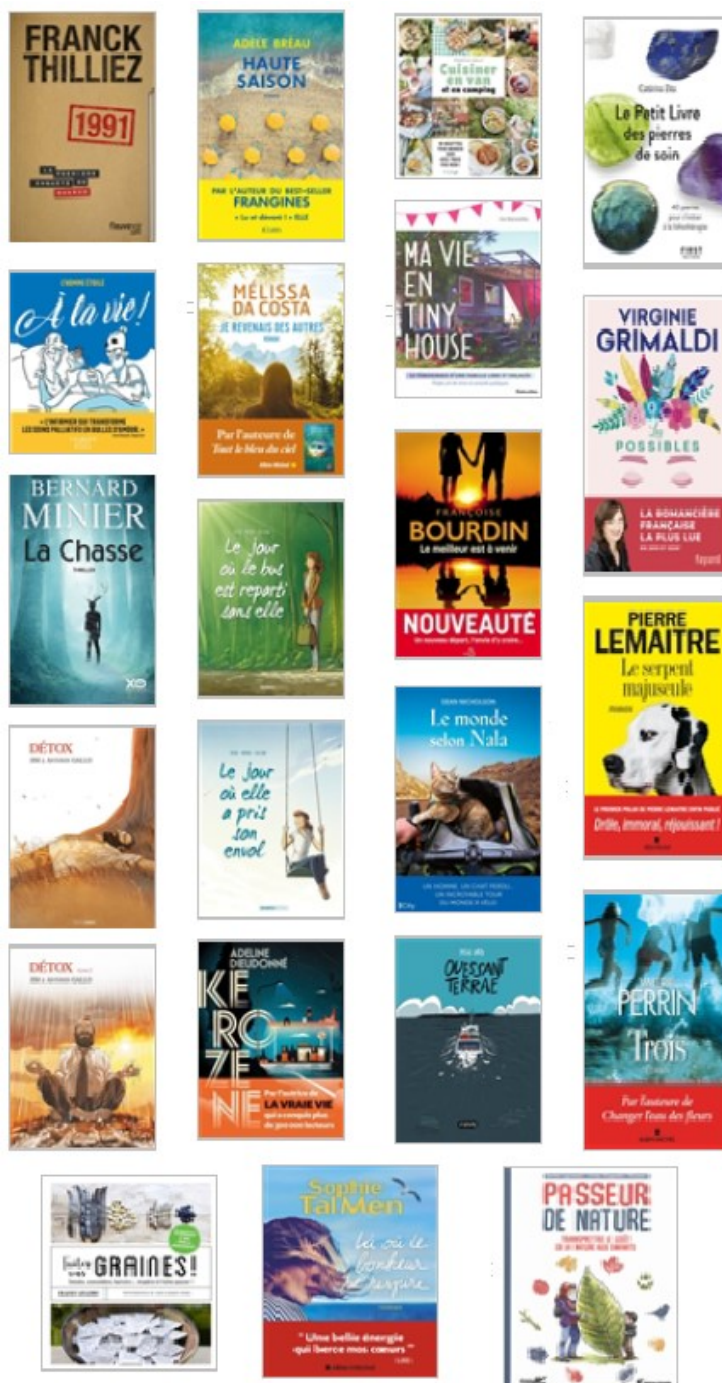
Mail: rpebain@bretagneportede Loire.fr

Le bon geste RC NATURE



Mairie d'Ercé-en-Lamée
2 route des Ajoncs d'Or
35620 Ercé-en-Lamée
Tel : 02 99 44 30 16
www.erceenlamee.fr
accueil@erceenlamee.fr

Quelques nouveautés à la Bibliothèque, venez vite les découvrir...



BONNE LECTURE!!!

HORAIRE D'OUVERTURE

LUNDI : 9H - 12H30
MARDI : 9H - 12H30 / 13H30 - 16H30
MERCREDI : 9H - 12H30
JEUDI : 9H - 12H30
VENDREDI : 9H - 12H30 / 13H30 - 19H